

- A R R E T E -

Le Maire de la Commune de St Ouen de Thouberville,

VU :

Le Code général des Collectivités Locales,

Le Code de la Route,

Les lois et règlements en vigueur,

L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et ses textes d'application,

Vu la demande reçue le 05 mars 2026 par AXIONE 27, ZAC de la Vicomte, rue d'Ingremares, 27400 Heudebouville, portant sur l'exploitation et la maintenance du réseau public fibre optique à compter du 05 mars 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026,

Considérant que pour permettre à AXIONE 27 et ses sous-traitants de réaliser ces interventions, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans toutes les voies de la commune qui seront concernées,

A R R E T E :

Article 1 : A compter du 05 mars jusqu'au 31 décembre 2026, AXIONE 27 et ses sous-traitants, dont la liste est annexée au présent arrêté, sont autorisés à intervenir dans le cadre de l'exploitation et de la maintenance du réseau public fibre optique pour des travaux par chantiers mobiles afin de procéder à l'ouverture de chambres télécom ou d'intervention sur poteaux Orange ou Eure Numérique.

Article 2 : Durant l'exécution des interventions, la circulation et le stationnement sont réglementés comme suit :

- la circulation est restreinte sur la section courante et/ou alternée manuellement,
- le stationnement et le dépassement est interdit à tout véhicule excepté ceux de l'entreprise chargée des travaux,
- la vitesse est limitée à 30 Km/h,

Article 3 : la signalisation réglementaire est mise en place par la société AXIONE 27 et ses sous-traitants.

Article 4 : le présent arrêté est publié et affiché dans la Commune de ST OUEN DE THOUBERVILLE.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Communauté de Communes Roumois Seine
- M. le Commandant de Gendarmerie
- S.D.I.S.
- AXIONE 27 et ses sous-traitants.

St Ouen de Thouberville, le 05 mars 2026

Madame Le Maire,



Sandrine MENNITI



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr

Publié sur le site internet de la commune le 05 mars 2026

Date de MAJ : 12/01/2026

LISTE DES SOUS-TRAITANTS ACTIFS

SOCIETE

2SC
AGC CLIM
BOUYGUES ES
CablingSystem
CHnumérique
DTEC
Dumouchel
EXELIUM
OUR LINK
Solution Environnement
Team Reseaux
UNICOM

Signature du responsable : FROVILLE Jean-Charles



246 DE LA VICOMTE
Rue d'Ingenieur
27400 HEUDEBOUVILLE
Tél. 02 78 62 18 91
RCS 440 536 544 0070 1